




LYCEE SAINT-JOSEPH
 Route de Pencran
 BP 30819
 29208 LANDERNEAU cédex

JOURNAL
de la
RENTREE
LYCEE des METIERS

Pour nous contacter :

	ACCUEIL	☎ 02.98.85.02.58 accueilstjo@les-2-rives.fr
	VIE SCOLAIRE	☎ 02.98.85.68.13 (<i>dès 7 h 30 le matin</i>) cpe.lyceestjo@les-2-rives.fr
	INTERNAT	☎ 07.68.85.30.35 internat@les-2-rives.fr
	COMPTABILITE	☎ 02.98.85.68.07 gestionnaire.adj@les-2-rives.fr

VACANCES 2018/2019

TOUSSAINT	<i>Du samedi 20 octobre 2018 après la classe Au lundi 05 novembre 2018 au matin</i>
NOEL	<i>Du samedi 22 décembre 2018 après la classe Au lundi 07 janvier 2019 au matin</i>
HIVER	<i>Du samedi 09 février 2019 après la classe Au lundi 25 février 2019 au matin</i>
PRINTEMPS	<i>Du samedi 06 avril 2019 après la classe Au mardi 23 avril 2019 au matin</i>
ASCENSION	<i>Jeudi 30 mai 2019 : férié Vendredi 31 mai 2019 : pas de cours Reprise le lundi 03 juin 2019 au matin</i>
PENTECOTE	<i>Lundi 10 juin 2019 : férié</i>
VACANCES D'ETE	<i>Le samedi 06 juillet 2019 après la classe ; fin des cours fixée en fonction des dates d'examens</i>

SEMAINE SCOLAIRE

Horaires de cours :
Matin :
 de 8h05 à 11h55
Après-midi :
 de 13h15 à 17h05

A tous les parents et responsables légaux du groupe scolaire les 2 Rives,



L'année scolaire 2017 / 2018 s'achève avec la proclamation des résultats des différents examens présentés par nos jeunes du groupe scolaire.

La 1^{ère} lecture des résultats est très satisfaisante avec de nombreux taux avoisinant les 100% de réussite, que ce soit dans les filières générales, professionnelles, technologiques ou en BTS.

Vos enfants s'apprêtent à fréquenter notre établissement à la rentrée 2018 /2019 ou s'engagent dans une poursuite de scolarité au groupe scolaire les 2 Rives ; nous serons encore 230 personnels à relever le défi de les accompagner dans leur quotidien et avec l'espérance toujours renouvelée de servir au mieux l'intérêt de chacun des jeunes qui nous sont confiés.

Cependant, nous sommes aujourd'hui conscients que notre projet doit continuer à évoluer, ne serait-ce que pour répondre à la mise en place des réformes enclenchées par l'éducation nationale.

Nous allons, l'an prochain, mettre en place 3 journées pédagogiques (05/11/2018, 07/01/2019, 01/03/2019) pour permettre à nos équipes, d'une part, d'aller plus loin dans la réforme du collège, notamment sur le champ de validation des compétences et, d'autre part, nous devons également préparer la transition orchestrée autour des lycées (général, professionnel et technologique).

Aussi, nous espérons pouvoir vous compter à nos côtés pour relever les défis avec l'objectif permanent de permettre à chacun de nos jeunes d'exprimer le meilleur d'eux-mêmes et ce dans un climat de confiance mutuelle.

Au delà de ces challenges, il me semble important de prendre le temps de vous inciter à relire les temps forts de l'année écoulée. Sur l'ensemble de notre groupe scolaire, nos enseignants se sont attachés à donner du sens à leurs actions au service des jeunes qui leur sont confiés ; pour cela, je vous invite à parcourir l'actualité de notre site internet www.les-2-rives.fr. Nous avons voulu que cet outil de communication soit le lieu de convergence de l'ensemble de notre communauté éducative. Je vous invite, nouveaux parents et parents déjà partenaires de notre établissement, à consulter régulièrement notre site internet afin de préserver au mieux le lien avec notre projet.

Dès à présent, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances bien reposantes auprès de ceux qui vous sont proches, en vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez.

P. GOURIOU

Directeur du groupe scolaire Les 2 Rives

TABLE DES MATIERES

JOURNAL DE LA RENTREE

Page 1 :

- ☞ Annuaire Lycée Saint-Joseph
- ☞ Semaine scolaire
- ☞ Vacances 2018-2019

Page 2 :

- ☞ Le mot du Directeur
- ☞ Table des matières
- ☞ Pièces à fournir pour la rentrée

Page 3 :

- ☞ La Rentrée
- ☞ Assurance Scolaire
- ☞ Accident du Travail

Page 4 :

- ☞ Divers

ANNEXES

Annexes :

- ☞ Contrat financier 2018-2019 Lycée des Métiers
- ☞ Prélèvement automatique
- ☞ Planning des périodes de formation en entreprises
- ☞ Charte vestimentaire
- ☞ Liste des fournitures
- ☞ Accusé réception "Chartes"

**A consulter sur le site "Les 2 rives" :
espace parents. Les documents à
compléter vous seront remis à la rentrée.**

NE RIEN IMPRIMER

PIECES A FOURNIR POUR LA RENTREE

A remettre au Professeur Principal LE JOUR DE LA RENTREE

- ➔ Copie de la carte nationale d'identité pour les élèves des classes à examen : 1^{ère} et Terminale BAC PRO (demandée lors de l'inscription à l'examen)
- ➔ Pour les élèves de plus de 16 ans et/ou nouveaux dans l'établissement : une copie de l'attestation de recensement

LA RENTREE

SEPTEMBRE 2018

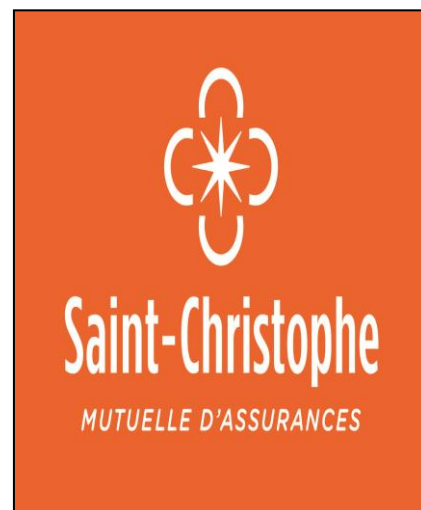
Vendredi 31 août	dépose des affaires de 14 h à 18 h : Rentrée à l'<u>INTERNAT</u> pour tous les pensionnaires des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} PEP <input checked="" type="checkbox"/> Secondes, 1 ^{ères} et Terminales BAC PRO <input checked="" type="checkbox"/> BTS 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année (CRSA – Banque – Assurance)
Lundi 03 septembre	9 h : Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} PEP 9 h30 : Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> Seconde Professionnelle BAC PRO 10 h : Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> BTS 1 ^{ère} année (CRSA – Banque – Assurance) 16 h10 : Fin des cours à 16 h 10 ce jeudi pour les classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} PEP <input checked="" type="checkbox"/> Seconde Professionnelle BAC PRO <input checked="" type="checkbox"/> BTS 1 ^{ère} année (CRSA – Banque – Assurance)
mardi 04 septembre	8 h05 : Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> BTS 2 ^{ème} année (CRSA – Banque – Assurance)
Mercredi 05 septembre	8 h05: Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ères} et Terminales BAC PRO

ASSURANCE SCOLAIRE

Cette année, et pour répondre aux évolutions législatives imposées aux assureurs et aux souscripteurs, la Mutuelle St-Christophe a choisi de mettre en place une gestion dématérialisée sur l'Espace parents du site www.saint-christophe-assurances.fr en accès libre. Vous y retrouverez à la rubrique « Informations pratiques » votre attestation d'assurances scolaire et les informations contractuelles de la rentrée 2018-2019 (cf. dépliant joint).

Le contrat souscrit par l'établissement est un contrat global : si votre enfant est victime d'un accident corporel, il bénéficie automatiquement des garanties de l'Individuelle Accident. Il est couvert toute l'année, 24 h sur 24, 7 jours sur 7. La déclaration devra être effectuée, au plus tard, dans les 5 jours après l'accident directement sur le site.

ATTENTION : cette assurance individuelle accident ne dispense pas les familles de contracter une assurance « Responsabilité Civile » pour les accidents et dégâts causés par leurs enfants ; L'établissement ne sera pas rendu responsable des pertes, vols d'objets personnels des élèves.



SECURITE SOCIALE (Accident du Travail)

Tous les élèves du lycée sont inscrits obligatoirement à la Sécurité Sociale. Cette inscription se fait par l'établissement qui prend à sa charge la cotisation. Cette assurance « Accidents de travail » ne couvre que les accidents corporels survenant durant le temps de présence à l'école à l'exclusion du trajet. Cependant, lorsque l'élève est en « stage en entreprise », tout accident survenant sur le trajet normal entre son domicile et l'entreprise est considéré comme « accident du travail » et donc couvert par la cotisation versée. La déclaration de tout accident est à faire immédiatement au bureau du Conseiller Principal d'Education (sauf lors des stages en entreprise ; c'est l'entreprise qui fait la déclaration et en transmet une copie au Lycée St Joseph).

DIVERS

LES FOURNITURES

Liste des fournitures pour les classes concernées : voir fiche spécifique .

LES LIVRES

Pour les élèves des classes de **BAC PRO** et de **3^{ème} PEP** : les manuels seront distribués à la rentrée.

Restitution des livres en fin d'année scolaire (si les livres sont abîmés ou perdus : ils seront facturés selon le tarif en vigueur).

Pour la classe de 3^{ème} PEP, les élèves doivent avoir en leur possession un dictionnaire de poche.

TRAJET QUOTIDIEN PAR LA SNCF

Si l'élève effectue le trajet tous les jours de classe, un imprimé doit être retiré auprès du secrétariat de l'établissement dans les plus brefs délais (si ce n'est pas déjà fait) pour la demande d'abonnement scolaire réglementé avec subvention.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

Les parents font une simple demande écrite, en y précisant le nom du ou des professeurs qu'ils désirent rencontrer, ainsi que leurs disponibilités.

Cette demande peut être adressée par courrier, par «école directe» ou remise au(x) professeur(s) concerné(s) par l'élève. La réponse sera donnée aux parents soit par courrier ou téléphone, soit par l'élève, soit par «école directe».

LES PHOTOS

Des photos de classe et d'identité seront faites courant septembre et proposées aux familles.

LES BULLETINS

Nous avons pris la décision de transmettre l'ensemble des bulletins de nos élèves par le biais d'Ecole Directe. (ECOLE DIRECTE - Espace Famille - les documents à télécharger - notes).

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un certificat de scolarité au nom de votre enfant inscrit au Lycée St-Joseph vous sera remis dans les premiers jours de la rentrée via Ecole Directe.

Ce document ne vous sera délivré **QU'UNE SEULE FOIS** au cours de l'année. Certains organismes (ex : CAF, Impôts, Sécurité Sociale, etc...) peuvent vous réclamer ce document, il sera disponible sur votre espace Famille toute la durée de l'année scolaire.

NE PAS NOUS REMETTRE

les imprimés des caisses d'Allocations Familiales ou autres concernant la situation des enfants de + de 16 ans)

HEBERGEMENT

L'école fournit le lit (2 m sur 0,90 m), le matelas. La famille doit fournir : une housse protège-matelas, une paire de draps, un oreiller ou traversin ainsi que son enveloppe, une ou deux couvertures selon les besoins ou une couette et un couvre-lit.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pour des raisons d'hygiène et de confort, la tenue de sport est obligatoire et doit tenir compte des conditions météorologiques (pluie, froid).

Une raquette de **Badminton** est demandée pour tous les élèves de Première et Terminale BAC PRO.

Les déplacements vers les installations sportives se font obligatoirement en car ainsi que le retour à l'école.

TOUS les élèves doivent se présenter à l'enseignant au début de chaque cours. **En cas de dispense, l'élève doit présenter un justificatif.**

AIDE AU 1^{er} EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Le Conseil Régional subventionne l'aide au 1^{er} équipement professionnel pour l'achat du matériel pour les élèves de secondes professionnelles. La caisse à outils sera distribuée aux élèves à la rentrée (matériel, bleu et chaussures de sécurité).

(pas d'achat à effectuer de votre part).